## Contrat de ville 2015-2022

Communauté d'agglomération de la région dieppoise

Protocole d'engagements renforcés et réciproques



























#### Introduction / Préambule

La Politique de la ville est une politique publique spécifique qui vise à réduire les écarts entre les quartiers défavorisés et leur environnement et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle recouvre une grande diversité d'interventions, notamment en matière d'éducation, de développement social, économique et culturel, d'emploi, d'amélioration du cadre de vie, de sécurité, de prévention de la délinquance et de santé.

Pour incarner et décliner la Politique de la ville, un Contrat de ville organise sur chaque territoire l'action partenariale de divers signataires, autour d'interventions complémentaires au droit commun, guidées par un diagnostic, des enjeux et un projet de territoire propres.

La loi du 21 février 2014 a profondément rénové le cadre d'intervention de la Politique de la ville en instaurant un nouveau Contrat de ville :

- unique, intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique ;
- piloté à l'échelle intercommunale et associant l'ensemble des partenaires concernés ;
- mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales et des partenaires institutionnels publics ou privés ;
- s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants, avec la création de conseils citoyens.

L'engagement en faveur des quartiers populaires est important et ancien à Dieppe, où se sont succédées les contractualisations de la Politique de la ville depuis 1994. Quatre contrats ont été mis en oeuvre : les Contrats de ville 1994-1999 et 2000-2006, puis le Contrat urbain de cohésion sociale 2007-2014, enfin l'actuel Contrat de ville.

Le Contrat de ville structure et coordonne les interventions publiques dans les quartiers prioritaires. Il donne lieu à un programme d'actions annuel et a fondé l'élaboration d'un certain nombre de conventions ou documents annexes depuis 2015 :

- un protocole de préfiguration pour le renouvellement urbain du quartier « Bel Air Coty » (convention opérationnelle en cours d'élaboration) ;
- des conventions de gestion urbaine de proximité (en cours de renouvellement en 2019);
- des conventions d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et leurs plans d'actions (qui couvrent la période du Contrat) ;
- une convention intercommunale du logement (en cours d'élaboration) ;
- un plan d'actions de prévention de la radicalisation (adopté en 2018).

Une démarche d'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville a été menée en 2018. Le rapport d'évaluation a été validé par les signataires et partenaires à l'occasion du comité de pilotage du Contrat de ville du 6 juin 2019.

Le Contrat de Ville, initialement adopté sur la période 2015-2020, a été prorogé jusqu'en 2022 par la Loi de Finances 2019. La période de validité du présent Protocole d'engagements renforcés et réciproques courra donc jusqu'à 2022.

#### **Article 1: Identification du contrat initial**

Le Contrat de ville de la Communauté d'agglomération de la région dieppoise a été signé le 23 septembre 2015 par l'Etat, la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime, la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime, la Ville de Dieppe, la Caisse d'Allocations Familiales, Sodineuf Habitat Normand, habitat 76, l'Agence Régionale de Santé, le Pôle Emploi et la Caisse des Dépôts. Il concerne les trois quartiers prioritaires Neuville-Nord, Val Druel et Bruyères-Ferme des Hospices ainsi que le territoire de veille active du Pollet.

### Article 2 : Objet de l'avenant

Le Protocole d'engagements renforcés et réciproques a pour but d'actualiser le Contrat de ville au regard de l'évolution de la situation des quartiers, des résultats obtenus à mi-parcours du Contrat et des nouveaux textes et mesures adoptés, en particulier le Pacte de Dijon et les 40 mesures déclinant la « mobilisation nationale pour les habitants des quartiers ».

Ce Protocole d'engagements renforcés et réciproques entend ainsi :

- acter les nécessaires ajustements et améliorations dans les modalités de fonctionnement et de mise en œuvre du Contrat (art. 3) ;
- concentrer les efforts sur 8 priorités locales issues notamment de l'évaluation à mi-parcours et validées par le comité de pilotage Contrat de ville (art. 4) ;
- acter les engagements des principaux partenaires institutionnels du Contrat de ville (Etat, Région, Département, CAF, ARS) sur ces priorités ainsi que le déploiement des mesures relevant du plan de mobilisation nationale et assurer une action coordonnée entre eux (art. 5).

## Article 3: Modalités de fonctionnement du Contrat

Pour rappel, les modalités initiales de gouvernance du Contrat de ville ont été conçues pour articuler de façon cohérente les diverses dimensions du Contrat de ville, décloisonner les échanges entre les différents niveaux d'intervention et consolider les pratiques partenariales. Ces modalités sont singulières à Dieppe où un co-pilotage Ville/Agglomération a été décidé pour tenir compte de l'implantation exclusive des QPV sur la commune-centre. La Ville de Dieppe exerce un pilotage général du Contrat et intervient sur les piliers Cohésion sociale et Cadre de vie - Renouvellement urbain tandis que l'Agglomération agit plus spécifiquement sur le pilier Développement économique - Emploi.

En dépit d'une forte implication des partenaires, acteurs de quartier et conseils citoyens, ainsi que de l'arrivée récente de nouveaux porteurs de projets sur les QPV, un constat général s'impose après 3 années pleines de fonctionnement : le Contrat de ville n'est que partiellement approprié par les signataires. Sa dimension transversale en particulier, qui fait la singularité de la Politique de la ville, ne génère pas de façon spontanée le niveau d'investissement attendu des partenaires. La démarche d'évaluation à mi-parcours a notamment relevé que l'évolution de la situation des quartiers n'était pas suffisamment questionnée et que, de ce fait, elle ne nourrissait pas suffisamment les actions

mises en place, en particulier dans le cadre de la programmation annuelle. Se pose donc ici un **enjeu général de visibilité de la Politique de la ville**, d'appropriation du Contrat, de transversalité de l'action publique et de connaissance plus fine des problématiques des quartiers.

Sans qu'il soit nécessaire de redéfinir formellement la gouvernance et le pilotage du Contrat de ville, des inflexions sont nécessaires, notamment pour instituer ou mieux investir (lorsqu'ils préexistent) des espaces d'échanges réguliers avec les parties prenantes du Contrat (habitants, acteurs associatifs, porteurs de projet et partenaires institutionnels localisés dans les quartiers):

- les réunions interprofessionnelles qui se sont imposées dans chaque QPV sont des espaces de débat, voire de coopération ;
- le groupe de travail des acteurs du pilier Développement économique Emploi se réunit chaque trimestre depuis 2018 ;
- différentes instances de veille sociale, au sens large, sont déployées sur le territoire et sont à investir par la Politique de la ville ;
- une équipe-projet interne à la Ville de Dieppe doit permettre une prise en compte plus transversale des problématiques des QPV dans les politiques publiques locales ;
- un forum régulier des porteurs de projet permettrait d'ouvrir des espaces de partage des enjeux, des dispositifs et des méthodes ;
- les conseils citoyens, déjà très impliqués dans la vie quotidienne de leurs quartiers respectifs et dans les instances de pilotage du Contrat de ville, ne sont pas encore suffisamment sollicités dans la mise en oeuvre du Contrat. Des échanges de fond en amont de la programmation leur permettront de mieux contribuer à la veille indispensable et permanente qu'il convient d'exercer dans les quartiers. Par ailleurs, des rencontres dédiées à la programmation annuelle les associeront plus étroitement à l'instruction des actions soumises par les porteurs de projets.

## Article 4 : Priorités et enjeux

Les mesures statistiques, observations et entretiens réalisés à l'occasion de l'évaluation à miparcours ont fait apparaître des évolutions contrastées. Globalement, les problématiques et dynamiques propres aux QPV de Dieppe, telles qu'identifiées dans le Contrat de ville, ont été confirmées. Les indicateurs observés ont montré que les écarts de conditions de vie entre les habitants des QPV et ceux des autres quartiers sont, à l'image de la tendance nationale, toujours présents.

Dans le même temps, l'évaluation a fait ressortir un grand nombre d'aspects positifs de la mise en œuvre du Contrat de ville, qui sont autant de points d'appui à exploiter :

- l'implication et la diversité associative ;
- la dynamique de la programmation annuelle
- le succès des opérations de renouvellement urbain ;
- la qualité du partenariat institutionnel;
- l'émergence de coopérations entre acteurs ;
- la mise en place de réponses innovantes aux problématiques ;
- le poids relatif du pilier Développement économique Emploi, en progression.

Ainsi, même si les orientations stratégiques et les objectifs du Contrat de ville initial restent d'actualité, ses signataires se sont fixés en commun un certain nombre de nouvelles priorités. Elles répondent aux problématiques les plus prégnantes dans les quartiers et devront structurer la Politique de la ville à Dieppe d'ici à 2022, nouvelle date d'échéance du Contrat.

#### En matière de Développement économique - Emploi :

- Poursuivre et amplifier la mobilisation des acteurs institutionnels, associatifs et des entreprises autour de l'accès à la formation et à l'emploi des habitants des QPV :
  - mise en œuvre locale du Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE);
  - recherche de coopérations renforcées entre acteurs et d'une visibilité accrue des intervenants et dispositifs auprès des habitants ;
  - soutien aux activités économiques et commerciales de proximité ;
  - positionnement de principe sur l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée.
- Lever les freins culturels et matériels préalables à la formation et à l'emploi :
  - renforcement des moyens numériques ;
  - soutien aux acteurs de la mobilité solidaire ;
  - développement d'actions de remobilisation / estime de soi.

#### En matière de Cohésion sociale :

- Soutenir les démarches d'éducation populaire, au service de la cohésion des quartiers :
  - poursuite des interventions d'éducation artistique et culturelle ;
  - nouvelle étape d'expérimentation d'actions à destination des jeunes ;
  - rénovation du Programme de Réussite Éducative.
- Lutter contre l'isolement social, en particulier des familles monoparentales et des seniors :
  - mobilisation sur le repérage et l'accompagnement des familles monoparentales ;
  - déploiement d'un service renforcé à destination des seniors ;
  - mise en synergie des nombreuses initiatives locales.
- Mobiliser autour des problématiques de santé :
  - élaboration du nouveau Contrat Local de Santé;
  - actions sur la désertification médicale ;
  - plan de lutte contre les addictions.
- Identifier et coordonner les interventions en faveur de l'accès aux droits :
  - élaboration de la Convention Territoriale Globale Agglomération-Ville-CAF;
  - convention spécifique entre les principaux prescripteurs ;
  - expérimentation de « correspondants solidarité emploi ».
- Renforcer les parcours d'accompagnement social global et individualisé :
  - soutien accru aux actions d'accompagnement social des habitants.

#### En matière de Cadre de vie – Renouvellement urbain :

- Favoriser l'appropriation de leur cadre de vie par les habitants :
  - engagement du NPNRU avec une implication réelle des habitants ;
  - incitation aux actions de sensibilisation et appropriation du cadre de vie.

# Article 5: Engagements des principaux partenaires et coordination des actions

Chacune des priorités de l'article 4 est déclinée localement en interventions plus opérationnelles de l'Agglomération et/ ou de la Ville, co-pilotes du Contrat de ville.

Elles trouvent également un écho dans les engagements du Pacte de Dijon ainsi que les mesures déclinant la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers ; de cette manière, elles peuvent bénéficier de coopérations privilégiées avec les différents services de l'Etat.

Surtout, ces priorités ont donné lieu à un travail d'identification et d'élaboration d'engagements correspondants, par les principaux partenaires institutionnels du Contrat de ville, lorsque leurs interventions conditionnent la bonne réalisation des objectifs : Région, Département, Caisse d'Allocations Familiales, Agence Régionale de Santé.

L'intervention des bailleurs sociaux au sein des QPV est encadrée en particulier par les conventions d'utilisation d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Ces conventions ont été prorogées jusqu'en 2022 pour correspondre à l'échéance du Contrat de ville. Elles donnent lieu à des programmes d'actions qui décrivent précisément les interventions qui concourent à l'amélioration du cadre de vie : présence de proximité, sur-entretien, tranquillité résidentielle et vivre-ensemble. Ces engagements spécifiques des bailleurs font l'objet d'échanges annuels avec les autres signataires à l'occasion du comité de pilotage du Contrat de ville. Ils ne sont donc pas expressément repris par le présent Protocole.

L'articulation des engagements des partenaires du Contrat de ville est synthétisée dans le <u>tableau</u> <u>joint en annexe</u>. Elle doit garantir une mobilisation effective et concrète, non seulement de leurs politiques spécifiques fléchées sur les QPV, mais aussi et surtout de leur droit commun.

77		- 1
H	(11 <b>1</b>	11
	ALLE L	e.e.

Le

Le Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime

Le Président de la Région Normandie

Le Président du Département de la Seine-Maritme

Le Président de la Communauté d'agglomération Diépoe Maritime

Le Maire de Dieppe

Le Maire Nicolas LANGLOIS, LE 23 OCT. 2019

Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Mariume

Le Directeur général de l'ESH Sodineuf Habitat Normand

Le Directeur géneral d'habitat 76

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé

Le Directeur territorial de Pôle Emploi

La Directrice régionale de la Caisse des Dépôts

R3 de Normandie

Secrétariat Général 2 place Jean Nouzille CS 55035

14050 Caen Cedex 4 (4), ; <u>02.31.70.96.96</u>

pôle emploi

7 rue de l'Entropôt CS 10218 76202 DIEPPE Cedex

v. 16/09/19	ARS							
	CAF	• La branche familie s'engage à développer des actions concourant à l'accéleration des parcours d'insertion sociale et faciliter les conditions d'insertion professionnelle en parcours inter-branches et inter-organismes (PE – CD)  • Créer les conditions favortables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle en soutenant des projets sonnelle en soutenant des projets combinant offre d'accueil petite enfance et offre mobilisant la familie aur un projet d'insertion sociale et professionnelle au soutenant des projets combinant offre d'accueil petite enfance et offre mobilisant la familie aur un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle (fonds publics et territoires).						
Rénovation du Contrat de ville de Dieppe – 2019 // Tableau des engagements des <b>principaux</b> partenaires au Contrat	Département	Soutenir l'offre d'insertion Mise en oeuvre des nouveaux conventionnements avec ACDS, AEP, PLIE, ASI en 2020/2021 ACCompagner les bénéficiaires du RSA dans l'emploi indépendant Mettre en œuvre la Gerantie les Missions locales sur la Garantie Jeune	2:	Suscifer les actions par le biais d'appels à projet (PLIE etc)  Accompagner vers l'emploi par l'intermédiaire d'un conselller emploi présent sur le territoire CE76				
	Région	• Mettre en place une offre de service de l'orientation et de l'information méters pour tous les publics, en lien avec les enterprises, les familles et les acteurs entreprises, les familles et les acteurs entre l'orientation et des méters en parce un réseande de sactions de porsévérance scolaire et de remédiation) exévérance scolaire et de remédiation) exèvérance scolaire et de remédiation) exèvérance scolaire et de remédiation et des premier of agnoral d'investissement dans les cadre du pace RSA dans l'emploi indépendant es benéficiaires du proprétences (PRO), pour facililler et des chôneus et améliorer l'accès des publics è les chôneus et améliorer l'accès des publics à l'es sur la Garantie des concernés d'accès à la qualification et des maisons independant des publics et la convention avoir et les chôneus et améliorer l'accès des publics et l'es chôneus et améliorer l'accès des publics et l'es chôneus et améliorer l'accès des publics et l'es chôneus et améliorer l'accès des publics et l'accès à la qualification et de formation proposée per la Region et au professionnel des publics et l'accès à la qualification et de l'oriente les plus éloignés vira un dispositif d'accès à la qualification	• Soutenir les opérations de revitalisation, de restructuation et de construction de locaux et centres commerciaux dans les quartiers prioritaires (Dispositif de Rénovation urbaine)  • Accompagner la création ou reprise d'entreprise via le dispositif « lci je monte ma boile. »  • Adder les créateurs / repreneurs à renforcer les fonds propres de l'entreprise, via un prêt d'homeur (pièt à le monteur (pièt à le contreprises et le mergence ESS » à destination des entreprises et « Emergence ESS » à destination des entreprises et « Emergence ESS » coopérative » à destination des entreprises et « Emergence ESS coopérative » à destination des coopératives (apport financier en fonctionnement et/ou en investissement					
	Mesures gouvernementales associées (Mobilisation pour les habitents des quartiers + Plan pauvroté)	Dépluyer les PAQTE     Proposer 30 000 stages de quafile aux élèves de 3ème des quardiers     Investir plus de 2 milliards d'euros paur d'orbatin vers paur d'orbatin vers paur qualific lox et des chômeu de la true durêe		Essaimer les axpérimentations positives pour les personnes les plus fragiles pour 70 MC : «     Tentiories zéro chêmeur de longues durée », Convegence, Tapaj (fravail adllematif pays à la journée) et SEVE (médiation active vers l'emploi).				
ntrat de ville de Die	Engagements des collectivités (Pacte de Dijon)	1- Contribuer à la redynamisation économique, artisanale et commerciale des quarilers 2- Rentrorer l'accès à l'emploi des populations les fl'emploi des poulations les contrario les de quarinte de contrario les de contrario levée qui demier contrario levée qui demier contrario levée qui demier	frein  3 - Favoriser la création d'entreprises nouvelles dans les quartiers par des dans les quartiers par des dispositifs adaptés A'Sappuyer sur le numérique pour offrir une 2 hage per publics ps plus éligipés et décrocheurs 5- Piloter la création, i'installation et le développement d'espaces de covvorking, de fablab, de création et de formation aux métiers, servant aussi d'accompagnement de micro-acteurs économiques 6- Permettre la ferrifichalisation des actions pordées par BPI France et l'Agence France Entrepreneur					
Rénovation du Cor	Declinetion locate (Ville/agglo)	Renforcer les liens et les coopérations entre les acteurs de l'emploi / insertion professionnelle et les acteurs sociaux et de l'animation sociale, pour faire grandir cette thématique de l'emploi dans les quartiers	Poursuivre le soutien aux commerces de proximité dans les quantiers, vecteurs o'ouverture et de lien social (FISAC 2018-2021, Boutique à l'essai)	• Réflexion sur une expérimentation Terrifoire Zéro Chômeur de Longue Durée	Faciliter la présence et la connaissance des acteurs de la création d'entreprise au plus près des habitants des quartiers			
	Procites locates issued de l'évaluation à mi- parcours	Poursuivre et amplifier la mobilisation des acteurs institutionnels, associatifs et des entreprises autour de l'accès à la formation et à formation et à formation de l'accès à la formation et à formation de la formation de la formation de la formation de la formation et à for						
	Piler		Développement économique, Emploi, Insertion et Formation					

				Développer les compétences sychosordises (CPS) : agri dans les milleux de vie et d'adivité (parentalité, milleu scolaire et extramble, milleu scolaire et extradiscolaire), déployer des comifés d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESCI)     Déployer le Programme Soutien aux Families et à la Parentalité (PSFP)			
				• Promouvoir l'intégration sociale des familles dans leur environnement et confribuer à la cohésion sociale sur les territoires. L'action des centres socialex a pour finalité l'inclusion socialex a pour finalité l'inclusion socialex la socialistation des personnes, le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur les derritioires, la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité (PS animation globale).	• Favoriser l'accès aux droits et à l'autonomie des jeunes 12-25 ans en encourageant les initiatives des adolescents et en renforçant leur accompagnement éducatif, y compris par les oudis numériques. Il s'agit également de favoriser la prise de responsabilités des jeunes en encourageant leur engagement citoyen (fonds publics et territoires).	Poursuivre le développement des crifres d'accompagnement à la scolarité pour proposer aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école et dont ils ne disposent pas dans leur environnement familial et social (CLAS).	
<ul> <li>Mettre en place des kiosques numériques (CMS les Cormorans de Neuville les Dieppe)</li> </ul>	• Développer la plateforme Mob'Actions, la mobilité n'attend pas au sein du PST	• Développer le projet Numéric/Action Solidaire		Accompagner les acteurs pour favoriser l'accès aux sports à la culture et aux loisirs pour tous au sein du PST  Soutenir les projets jeunesse et les projets culturels dans le département	Décliner la politique jeunesse du Département : Aide aux projets individuels et soutien à l'engagement bénévole « Top là », Aide aux projets collectifis « JAVA », Colocation solidaire « Coloc 76 » ; Mise en œuvre de « Coloc 77 § » ; Mise en œuvre de « Coloc 77 § » ; Colocation solidaire « Coloc 77 § » ; Colocation solidaire « Coloc 77 § » ; Mise en œuvre de « Coloc 77 § » in et 26 à 30 missions de services civiques au sein des services du Département et ouverture à l'Europe avec l'accueil de volontaires Européens.	Valoriser la présence des équipes Médico-sociales dans les quartiers en relais et soutien de l'Education Nationale  Pérenniser la présence des professionnels dans les réunions d'equipes pluridisciplinaires de soutien (PRE)  Falle commâtre l'Offre d'activités éducatives au titre du CRED en faveur des collégiens.	
Soutenir l'investissement lors de la création de tiers lieux réceiton de tiers lieux Former les publics aux outils numériques (Cap Digital) - Labellisation "Tiers-Lieu Normandie"	or Favoriser la mobilité des staglaires de la formation professionnelle (aide spécifique dans le cadre du PRIC)  Renouveler l'outil "Accilter ma formation" permettant le recensement des moyens de transports à l'échelle de chaque Zone d'Animation Territoriale en train des jeunes (Tempo Normandrel), particulièrement des dennandeurs d'emploi dans le cadre d'entretiens d'emploi Normandrel des dennandeurs d'emploi Normandrel des dennandeurs d'emploi Normandre)	• Soutenir les initiatives territoriales pour la mobilisation vers l'emploi et la formation professionnelle des publics éloignés (Appel à projets "Initiatives territoriales" ou dispositif spécifique à destination des publics QPV)		Dispositifs en cours d'élaboration dans le cadre de l'inscription des droits culturels au cœur de la politique culturelle et patrimoniale de la Région "Territolres cadifs", prévoyant notamment un appel à projets pour soutenir dès 2020 des projets innovants et expérimentaux en faveur des Droits culturels sur les territoires	* Décliner la politique jeunesse de la Région, notamment via le dispositif d'aide aux jeunes "Atouts Normandie", comprenant un volet "formation" et un volet "foisite", favoriser la mobilité internationale des jeunes étudiants et apprentis « Soutenir les relais d'information sur les dispositifs régionaux « Soutenir les trées de réseaux et actions exemplaires en faveur de la jeunesse, particulièrement pour des actions autour de l'engagement des jeunes, de dialogue l'engagement des jeunes, de dialogue		
Accompagner 100 000 leures des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les Cordées de la réussite, le partrainage et le tutorat des 2018  Développer l'accès au permis de conduire Au sein du Pic, investir près d'onduire Lute conte l'illettrisme et l'Illettronisme  Création d'une Garantie d'activulé combinant d'accompagnement social renforcé et insertion dans l'emploi pour 300 000 nallouataires par an				Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville politique de la ville Déployer les Micro-Folies Développer la pratique musicale couvri 20 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022	Accompagner 100 000 leunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les Cordées de la retussite, le parrainage et le tutorat dès 2018	- Developer its dispositive  of devisite éducative et  of devents  of devents	
Renforcement des moyens numérques (équipements et réseaux) mis à disposition dans les GPV  Poursuivre le désendavement des moutriers poullaires, et a quartiers poullaires, et a quartiers poullaires, et a mobilité solidaire, via la fransport collectif de muit par programmation du contrat la demande, individuel, coode ville notamment et dr bassifie de l'agglomération et l'échelle de l'agglomération particulière aux freins paychosociaux à la mobilité coordination de l'éxistant et l'échelle de soi, sur la base d'un recensement et d'une plus grande  coordination de l'existant.				Favoriser les innovations les projets éducatifs territoriaux (PEDT), en montrogrant les compélences des équipes et en encourageant le travail en reseau des projets     Reseau des projets     Reseau des projets     Reseau des projets     Repaprocher les acteurs de les declaries de les declaries de les acteurs de les acteurs de les declaries de les acteurs de l	interation sociale et de la formation professionnelle, via les missions locales, les maisons de l'emploi, les PILE, les CCAS et autres structures d'accompagnement dédiées	reveropper in supposints de réussite éducative et d'aide personnalisée aux devoirs evoirs et promouvoir la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les moins de 3 ans dans les territoires en REP et REP +1.	
Renforcement des moyens numériques (équipements et réseaux) mis à disposition dans les QPV		Developpement     drations de drations de remobilisation / estime et conflance de soi, sur la base d'un recensement et d'une plus grande coordination de l'existant		Interventions fortes autour de l'éducation artistique et culturelle (musée Hors les murs, projets d'action culturelle participatifs, concours d'éloquence jeunesse, soutien aux projets l'expression des l'expression des l'expression des renforcement des accueils de loisirs	Insertion formation via les rights promotion via les rights promotion via les rights provided in the procession of the provided recompany of the promotion of the provided recompany of the provided rec	• Rénovation en cours du PRE, en collaboration avec les services de l'Education nationale	
Lever les freins culturels et matériels préalables à la formation et à l'emploi					Soutenir les démarches d'éducation populaire, au service de la cohésion sociale des quartiers		

Renforcer les interventions des structures d'accompagnement dans les lieux de vie (CHRS, foyers, etc.)			Renforcer l'intersectionnalité des différentes politiques publiques et garantir la cohérence des interventions en prévention promotion de la santé en tenant compte des parcours de vie et de santé	Mobiliser le Fond d'intervention réglonal (FIR) pour aider los médecins libéraux à exercer et s'installer	en addictologie lisible, accessible et de qualifie; définir un cadre régional de qualifie; définir un cadre régional diritervention; conforter le maillage territorial : déployer les Poles de Prévention Compétents en Addictologie (PPCA); faire progresser la qualifie de proprier la qualifie des interventions par l'appropriation et l'emploi de méthodologies validées, nordamment le développement des compétences psychosociales compétences psychosociales de l'emploi de méthodologies validées, nordamment des compétences psychosociales compétences psychosociales (CJC) de l'apparier des modalités de réduction des risques adaptées aux territoires (CAARUD, CSAPA, équipes mobiles)	
• L'activité du travait social en caf sera ciblée suu une action préventive auprès des familles fragilisées et vuinérables.						
Soutenir les actions lièes à la parentalité pour promouvoir l'égalité des chances  Accompagner les monoparents (coopération Département / CAF)	Diffuser l'information sur les dispositife existents pour le maintien à domicile au sein du PST     Sécuriser les parcours de vie et de santé des personnes âgés et ou handicapées au sein du PST     Financer des actions dans le cadre du CFPPA Prévention et perte d'autonomie : atelier numérique, santé, bien être	Développer le transport solidaire et les plateformes mobilifé (offre d'insertion mobilité 2020-2021)	92	Promouvoir les actions de prévention sanitaire de la PMI Favoriser l'accès aux droits et aux soins     Lutter contre le renoncement aux soins (CPAM)		
			<ul> <li>Soutenir les Réseaux territoriaux de promotion de la santé dans 10 territoires identifiés comme prioritaires au regard des indicateurs de santé</li> </ul>	<ul> <li>Soutenir la création de PSLA (Pôles de santé libéraux et ambulatoires) dans les territoires en difficulté</li> </ul>		
			Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'iet 2022     Churit 260 centres coriany ou	t a s	complementaire sante pour les plus vulnérables au Renouveler automatiquement la CMU-c pour les allocataires du RSA - Accompagner le « 100% santé » sur l'optique, les aldes auditives et le dentaire - Augmenter massivement les soutions d'accompagnement social renforcé : 1450 places supplémentaires d'ici 2022 pour les lits d'accueil médicalisé (LAM) et lits halte soin santé (LHSS) : 1200 places supplémentaires pour les appartements de coordination thérapeutique (ACT), soit une augmentation de 25% de l'ONDAM médico social spécifique	
• Proposer aux mères de famille les plus isolées, des qualifications adaptées + tentre à leur disposition des modes de garde souples			• Lutter contre le nor- recours aux soins, via des contrats locaux de santé (CLS) et l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) • Lutter contre les déserts médicaux, par la coordination entre médecine de ville et médecine de ville et médecine de sinte et médecine de sinte et médecine de santé (ARS) et les groupements hospitaliers de territoire (GHT)			
Mobilisation des services sur le repérage et l'accompagnement des familles monoparentales	Déploiement d'un controle de proximité renforcée à destination des seniors (accueil unique, assistance téléphonique, présence physique)	Mise en lien et en synergie des initiatives des associatives locales	Construction d'un nouveau Contrat Local de Santé d'agglomération	• Agir sur la désertification médicale (Maisons de santé)	• Plan de lutte conire les addictions	
Lutter contre l'isolement social					Mobiliser autour des problématiques de santé	

Š

Convention de Convention Ter Convention Ter Convention Set Conventions de la condonner les Interventions de la vie sociale l'accès aux droi l'accès aux droi l'accès aux droi l'accès aux de l'accès aux droi l'accès aux de l'accès aux droi l'accès aux de l'accès aux de l'accès aux de l'accès aux droi l'accès aux de l'accès aux droi l'accès		Renforcer les • Mobiliser les crédits parcours spécifiques du Contrat d'accompagnem enjeu particulièrement ent social global prégnant pour les et individualisé habitants des QPV
- Elaboration d'une Globale avec la CAF pour coordonner les coordonner les controlles c	• Expérimenter un dispositif de Correspondants Solidarité Emploi (CSE)	• Mobiliser les crédits spécifiques du Contrat de ville pour répondre à cet enjeu particulièrement prégnant pour les habitants des QPV
Moderniser la délivrance des pestations sociales (démarches automatiques, patement au juste droit, datamining)     Renforcer l'accès aux droits et aux services sociaux wec la généralisation des accueils sociaux inconditionnels, l'expérimentation de « territoires zéro non-recours » et la mise en place du coffredon munérique, pour que chaque citoyen qui le souhaite dispose d'un espace de sicokage sécuriés de ses données personnelles.     Simplifier et rendre plus	rninima sociator. Verirs un revenu universel d'activité qui se substitue au maquis des prestations  • Revaloriser la prime d'activité  • Prévenir et lutter contre le surendettement : déploiement de AOV "points conseil budgel" sur l'ensemble du territoire et introduction d'un plafonnement des frais bancaires	
Décliner la Convention Territoriale Globale avec la CAF  Mettre en œuvre le Schéma Départemental d'Amélioration de l'accessibilité des Services Publics  Pérensiser l'Accueil social inconditionnel : permanences sans	• Mettre en oauwe l'engagement	socle du Plan Pauvreté "Insertion": amélioration de l'orientation des BRSA et développement d'une démarche d'accompagnement global (Département/Pôle Emploi / CCAS / CAF)
S S SI III	stratégie d'accueil autour des espaces libre-service et de l'accueil sur rendez-vous.	nsertion": nn des s'une i / CCAS /
- Réorganiser l'offre de services de santé de façon graduée pour en augmentel les lisblifier Déployer des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) pour évaluer les situations, orienter et parte en charge lorsque c'est perdrée na charge lorsque c'est perdrée na charge lorsque c'est perdrée, la cohérence et la conciner en charge lorsque c'est necessaire, le los ont recours à un territoire de la coordination des actions en direction associatif pour recouvrir, activer des la services aux droits travers la mise en place de rendez- dennaches administratives.	formation / orientation) des professionnels de première ligne • Conforter les MAAA (Wethode d'action pour l'inégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) et les équipes mobiles psychiatrie précarité	Plan Local d'Accompagnement du Non-recours, des incompréhensions et des Ruptures (PLANIR) de l'Assurance Maladie, pour passer d'une logique de guichet à une logique d'accompagnement

Les orientations de la Caf en malière de logement visent à : - mettre en ceuvre les réformes des allocations logement, - poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale, en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence.				
• Soutenir le NPNRU Bel-Air Coty (convention-cadre)				
Soutenir les opérations de renouvellement urbaln à l'échelle des QPV, y compris le NPNRU du secteur Bel-Air Coty				
de l'habitat via un peuplement adapté et corourager les parcours résidentiles au sein des bassins de vie experient des bassins de vie experient de l'aménagement urbain dans les QPV experient et et d'aménagement urbain dans les QPV experient et producellement urbain avec les documents de princher les projets de renouvellement urbain avec les documents de l'amfircation à l'échelle infercommunale (programme local de l'habitad/PLH, PLU, délégation des aides à la pierre) et ses parties prenantes et répartir les effonts financiers entre los efforts financiers entre los efforts financiers entre los publics et privés et répatir les publics et privés et l'Abhabititation du parc				
- Engager le NPNRU sur le secteur Bel Air - Coty, dans le respect des attentes et besoins exprimés par les habitants	Dynamiser les programmations Contrat de ville et TFPB, en lien avec les enjeux des nouvelles conventions GUSP			
Favoriser l'appropriation de leur cadre de vie par les habitants				
Cadre de vie et renouvellement urbain				

